



16ème législature

Question N° : 7092	De Mme Caroline Fiat (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Meurthe-et-Moselle)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition énergétique		Ministère attributaire > Industrie et énergie
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Mise en place d'afficheurs déportés	Analyse > Mise en place d'afficheurs déportés.
Question publiée au JO le : 11/04/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Date de renouvellement : 01/08/2023 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Caroline Fiat interroge Mme la ministre de la transition énergétique sur la mise en place d'afficheurs déportés à la suite de l'installation des compteurs Linky. La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 devait entrer en vigueur le 1er janvier 2019 et a été plusieurs fois reportée. Elle précise qu'Enedis doit installer gratuitement un afficheur déporté pour les ménages en précarité énergétique, afin de leur permettre de suivre leur consommation énergétique de plus près. Environ 40 % des compteurs sont à l'extérieur des logements, ne permettant pas un suivi au jour le jour de la consommation du foyer. Alors que les tarifs de l'électricité ont fortement augmenté au cours des derniers mois, elle lui demande donc si le Gouvernement entend faire appliquer rapidement la loi n° 2015-992 et exiger d'Enedis un déploiement rapide de ce dispositif qui permettrait aux foyers les plus précaires d'ajuster au mieux leur consommation.